



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Financement

Question écrite n° 57912

#### Texte de la question

M Paul Chollet demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration s'il entend organiser un débat parlementaire sur la réforme du régime général des retraites. Le Gouvernement s'est engagé depuis 1988 à faire aboutir le dossier des retraites et pensions. L'actuel ministre des affaires sociales, alors rapporteur de la commission du plan chargé des retraites en 1989, avait souligné la nécessité de prendre des mesures structurelles et courageuses. Les rapports de MM Brunhes et Cottave, qui reprennent les propositions du « Livre blanc » sur les retraites, procèdent plus de l'artifice comptable et budgétaire que d'une politique ambitieuse et généreuse. L'équilibre du régime général à l'horizon 2005 est largement compromis. Le taux de dépendance de la population âgée inactive de plus de soixante ans devrait s'accroître dangereusement. Les besoins de financement supplémentaires de l'ensemble des régimes sont évalués à 295 milliards (en francs 1990). La plupart des pays occidentaux confrontés au vieillissement de leur population ont engagé des réformes profondes de leur système de retraite. Quatre mesures proposées, qui consistent dans l'allongement de la durée des cotisations et une révision du calcul des pensions sur une base moyenne plus allongée, devraient encore pénaliser durement les retraites qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer sensiblement au cours des dernières années. L'augmentation suggérée du taux des pensions de réversion à 70 p 100 ne saurait répondre aux attentes des retraités dont la durée de vie augmente de trois mois tous les ans. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour assurer le financement des retraites et valoriser le statut des personnes âgées inactives.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En vue d'assurer la pérennité de nos régimes de retraite, notamment du régime général d'assurance vieillesse des salariés, à moyen et long terme, le Gouvernement a engagé avec la publication du Livre blanc sur les retraites un large débat dans l'opinion publique, débat qu'a animé la mission présidée par M Cottave. Une mission de concertation avec les partenaires sociaux a également été confiée à M Bernard Brunhes. Le Gouvernement dispose ainsi d'une large palette d'avis permettant de mettre en évidence les points de désaccord ou de consensus. Il apparaît que toute mesure d'ajustement des dépenses des régimes de retraite devra respecter deux conditions : en premier lieu, elle ne devra pas remettre en cause la répartition comme principe essentiel de fonctionnement de notre système de retraite ; en second lieu, elle ne devra pas porter atteinte à cette grande conquête sociale qu'est la retraite à soixante ans. La réflexion du Gouvernement s'oriente par ailleurs vers une clarification des charges qui, au sein de l'assurance vieillesse, ressortissent à l'assurance, d'une part, et à la solidarité, d'autre part. Le Gouvernement achève l'élaboration de propositions quant à cette clarification. Le Parlement ne manquera pas d'en être tenu informé.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chollet Paul](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57912

**Rubrique** : Retraites : generalites

**Ministère interrogé** : affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire** : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mai 1992, page 2155